

## Compte-rendu #9 – Séance du 23 mars 2021

**Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles**

1. Question du député Laurent Agache (Ecolo) :

[« Campagne de récolte de fonds Clapandact »](#)

Un **appel aux dons** a été lancé en mars 2020 par cinq **hôpitaux académiques** pour « leur permettre de **continuer leur travail de recherche** », la lutte contre la pandémie ayant entraîné une diminution de leurs activités de recherche. Ces cinq hôpitaux belges (Cliniques universitaires Saint-Luc, CHU de Liège, Hôpital Érasme, Universitair Ziekenhuis Brussel et Universitair Ziekenhuis Antwerpen) se sont unis pour une récolte de fonds visant à soutenir leurs activités de recherche et d'innovation : la campagne « Clapandact ».

**Quel est le résultat de cette campagne ? Comment se porte la recherche dans nos hôpitaux universitaires ? A-t-elle effectivement été freinée par la pandémie ?**

*Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :*

« **Le problème du temps disponible pour les activités académiques dans les hôpitaux universitaires n'est pas nouveau.** Il a évidemment ressurgi à l'occasion de la crise sanitaire que nous vivons. La mission des médecins de nos hôpitaux universitaires est triple : les soins aux patients, l'enseignement de la médecine et la recherche scientifique. Nous pourrions même ajouter des tâches administratives et de gestion qui peuvent être importantes.

Afin de permettre aux médecins hospitaliers universitaires d'exercer leurs fonctions académiques, leur rémunération n'est pas liée aux axes médicaux donnant lieu à un horaire et leur statut est donc celui de salarié. Ce salariat est d'ailleurs une obligation qui figure dans les conditions d'agrément des hôpitaux universitaires. Au cours des dernières années, l'autorité fédérale a procédé à des coupes régulières dans les budgets des moyens financiers hospitaliers. Il en a résulté une pression sur les médecins destinée à faire augmenter leurs activités cliniques – génératrices d'honoraires –, au risque d'empiéter sur leurs activités



académiques. Ces honoraires médicaux, perçus au bénéfice de l'hôpital universitaire et non de ses médecins, représentent près de 40 % des moyens financiers de l'hôpital.

Cette situation a notamment motivé les campagnes de levées de fonds auprès de mécènes en faveur de la recherche médicale. Ainsi, trois des hôpitaux que vous citez sont soutenus par des fondations : la Fondation Saint-Luc pour les Cliniques universitaires Saint-Luc, la Fondation Léon Frédéricq pour le CHU de Liège et le Fonds Érasme pour l'Hôpital Érasme. Ces fonds peuvent servir à rémunérer des médecins universitaires pendant une période déterminée, afin de les libérer de leur charge clinique et leur permettre de se concentrer sur leurs activités de recherche. Ce type d'opérations a d'ailleurs été suivi par le Fonds de la recherche scientifique (FNRS). Je rappelle que 40% des fonds – soit 10 millions d'€ par an – dédiés à la recherche sur les cancers qui est financée par le FNRS proviennent de l'opération "Télévie".

Le FNRS alloue également des mandats de recherche pour les cliniciens chercheurs. **Il n'est donc pas surprenant qu'à la faveur d'une crise sanitaire sans précédent, un appel au mécénat ait été lancé.** Un bel esprit de collaboration a présidé au lancement de cet appel, grâce à une plateforme commune [www.clapandact.be](http://www.clapandact.be). Cette dernière a été gérée par une firme privée et je n'ai connaissance ni des montants récoltés ni de leur répartition entre les hôpitaux. En revanche, les fondations précitées, attachées à nos hôpitaux universitaires, affichent de nombreux programmes de recherche sur la Covid-19 dans leur rapport d'activité.

**Il est trop tôt pour savoir si la surcharge de travail amenée par la crise sanitaire aura eu pour effet de réduire l'activité scientifique de nos hôpitaux universitaires.** La seule manière de l'objectiver serait de **recenser le nombre de publications scientifiques au cours du temps.** Ce travail nécessite un recueil de données et de travaux statistiques. À ce stade, compte tenu de l'actuelle surcharge de travail, je n'ai pas souhaité le demander à nos hôpitaux. Néanmoins, je suis évidemment disposée à le faire par la suite. Je vous remercie pour votre question qui m'a permis de développer la problématique de la recherche clinique et de souligner **l'importance du mécénat dans le soutien à nos chercheurs.** »

2. Questions du député Martin Casier (PS) :

[« Indispensable soutien à apporter aux post-doctorants »](#)

**Difficultés d'accès aux terrains de recherche, annulations de séjours à l'étranger, enfants en bas âges...** Comme les doctorantes et doctorants, **les post-doctorantes et post-doctorants ont également été très touchés par la crise sanitaire.** Ces chercheurs et chercheuses, « maillons essentiels et indispensables dans les processus de recherche au sein des centres de recherche », mériteraient des aménagements spécifiques, ainsi que le demandaient différents syndicats dans un courrier envoyé à la ministre.

Ce courrier a-t-il bien été reçu ? **Quelles sont les mesures existantes ou à prendre en vue de soutenir ce public-cible ?**

Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :



La Ministre signale avoir bien reçu le courrier des syndicats et souligne certaines mesures concrètes ayant déjà été prises : prise en charge des frais engagés pour des congrès ou des séjours à l'étranger ayant dû être annulés, prolongation d'un an de l'utilisation de certains budgets de recherche, possibilité d'utiliser certains budgets pour prolonger les contrats des chercheurs et chercheuses, ouverture des laboratoires dans le respect des normes sanitaires, maintien de l'emploi en vue d'éviter le chômage technique, etc.

« On ne peut cependant pas comparer la situation des doctorants pour lesquels la fin de la bourse correspond au dépôt d'une thèse – étape officielle et absolument essentielle dans leur jeune carrière –, avec celle des post-doctorants. Ceux-ci ne sont pas soumis aux mêmes contraintes et le bénéfice d'un allongement est donc moins évident et plus difficile à appréhender ou à déterminer. Depuis lors, mon équipe a rencontré les syndicats qui doivent encore nous revenir avec des informations complémentaires. Celles-ci nous permettront de mieux appréhender l'impact réel de la crise chez les post-doctorants. »

*Réponse du député Martin Casier :*

Effectivement, le post-doctorat n'implique pas le dépôt d'une thèse. Cependant, le retard de quelques mois voire d'une année à la suite de la crise sanitaire a des impacts particuliers pour ces chercheurs et chercheuses aux contrats de courte durée, dans un secteur où la compétition est très forte et où les impératifs de publication et de mobilité internationale sont importants. « Il vaudrait la peine de réfléchir aux moyens à déployer pour prolonger certains mandats, de voir si cela se justifie. Quoi qu'il en soit, les post doctorants n'ont pas à payer le retard accumulé au niveau de leurs publications et qui pourrait avoir un impact sur leur carrière. [...] Il ne faudrait pas que notre pays se retrouve à la traîne, car d'autres pays feraient des efforts en la matière. »

Source au Parlement de la FWB : <http://archive.pfwb.be/1000000020cc090>



[www.observatoire.frs-fnrs.be](http://www.observatoire.frs-fnrs.be)



[www.facebook.com/observatoireFNRS](http://www.facebook.com/observatoireFNRS)



<https://twitter.com/ObsFNRS>